

AU CONSEIL COMMUNAL DE CHÂTEAU-D'OEX

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 08/2024

Demande de crédit complémentaire concernant la suite du Plan d'affectation communal (PaCom)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier l'objet cité en titre s'est réunie le vendredi 8 mars à 20h30 dans la salle du Conseil.

Elle était composée de Mme Aude-Emmanuelle Scherrer, MM. Michel Jequier, Colin Rossier, Christian Raymond, en remplacement de Mme Valérie Isoz, et Pierre-Alain Gorgé, 1^{er} membre et rapporteur.

Monsieur Pierre-François Mottier, Municipal en charge du dossier représentait la municipalité.

Mme Anastasia Andrey, Présidente du Conseil, était également présente.

Le président ouvre la séance par les salutations d'usage et, avant de donner la parole à M. Mottier, signale que l'on se retrouve une nouvelle fois appelé à se prononcer sur une demande de crédit pour le PaCom et que l'accumulation de ces crédits pèse lourd sur les finances communales.

M. Mottier nous remémore la liste des crédits accordés à ce jour pour l'élaboration du PaCom.

2012 : 190'000.-, 2017 : 225'000.-, 2020 : 185'000.-, 2023 : 96'000.- (crédit dépassé de 10'000.-)

Après un énorme travail, la mise à l'enquête a pu être déposée. Le montant demandé aujourd'hui doit servir à la gestion des oppositions et à la préparation du préavis qui sera soumis au Conseil avant dépose définitive au canton. Malgré le fait que l'on a encore trop de parcelles constructibles selon les ratios basés sur l'évolution de la population, M. Mottier à bon espoir que le projet présenté nous sera retourné sans grandes corrections. Cependant, il ne faut pas exclure des changements de réglementation.

55 oppositions ont été déposées et parmi celles-ci, selon de bureau GEA, 1/3 pourront être traitées par les services communaux, 1/3 avec l'aide des services cantonaux et 1/3 demande l'intervention de juristes.

Les différences de traitement des oppositions dépendent de la complexité des cas selon le secteur et selon leurs importances.

Les personnes qui n'ont pas fait opposition à la 1ère mise à l'enquête ne pourront pas s'opposer lors de la mise à l'enquête finale.

Le bureau GEA aura pour mandat d'être présent au début des entretiens avec les opposants pour bien les informer des réflexions et des études réalisées pour aboutir à ce résultat.

A titre informatif M. le Municipal nous présente ensuite les plans soumis à la mise à l'enquête publique. Il nous informe aussi qu'un postulat a été déposé au Grand Conseil

Rapport sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 21 mars 2024

demandant d'aider financièrement les communes pour l'élaboration de leurs plans d'affectation.

Conclusions de la commission : L'application de la LAT et de ses règlements demande un investissement démesuré pour la commune. Outre les crédits votés il faut y ajouter les coûts administratifs. Une aide cantonale serait bienvenue.

Après avoir entendu le délégué municipal et dans le but d'aller de l'avant avec cet objet la commission vous recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis 08/2024 tel que présenté.

Château-d'Oex le 21 mars 2024

Le rapporteur. Pierre-Alain Gorgé